

Informations de base	
2009/2792(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la violence en République démocratique du Congo Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Congo RD, ex-Zaïre	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2009	Débat en plénière		
17/12/2009	Décision du Parlement	T7-0118/2009	Résumé
17/12/2009	Résultat du vote au parlement		
17/12/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2792(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0187/2009	16/12/2009	
Proposition de résolution		B7-0190/2009	16/12/2009	
Proposition de résolution		B7-0193/2009	16/12/2009	
Proposition de résolution		B7-0195/2009	16/12/2009	
Proposition de résolution		B7-0241/2009	16/12/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0118/2009	17/12/2009	Résumé
Commission Européenne				

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)794	30/03/2010	

Résolution sur la violence en République démocratique du Congo

2009/2792(RSP) - 17/12/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la violence en République démocratique du Congo (RDC).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le conflit qui frappe la RDC a coûté la vie à 5.400.000 personnes depuis 1998 et il continue d'être la cause, directe ou indirecte, de la mort de quelque 45.000 personnes chaque mois. On compte en RDC environ 1.460.000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP), dont 980.000 au Nord-Kivu.

Le Parlement déplore les massacres, les crimes contre l'humanité et le recrutement d'enfants soldats et les actes de violence sexuelle contre les femmes et les jeunes filles qui perdurent. Il demande qu'il soit immédiatement mis fin aux violences et aux atteintes aux droits de l'homme en RDC. Il est également préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire dans l'est de la RDC, à la suite des atrocités commises contre la population locale comme le soulignent deux rapports récents du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme.

La résolution attire l'attention sur **le rôle essentiel de la mission des Nations unies en RDC (la MONUC)** dont le mandat et les règles d'engagement doivent être exécutées avec détermination et sur une base permanente pour assurer plus efficacement la sécurité de la population et sans soutenir d'aucune façon les unités congolaises qui ne respectent pas les droits de l'homme.

Reconnaissant que la présence de la MONUC reste indispensable, le Parlement demande que tout soit mis en œuvre pour lui permettre d'assumer pleinement son mandat pour protéger les personnes menacées. À cet égard, le Conseil est invité à prendre l'initiative pour que le Conseil de sécurité des Nations unies soutienne la MONUC en renforçant ses capacités opérationnelles et en définissant mieux ses priorités.

Le Parlement souligne que **la réhabilitation et la réforme de la justice** (intégrant une dimension de prévention et de protection et luttant contre l'impunité dans le domaine des violences sexuelles), ainsi que **l'assistance et la réintégration des victimes** doivent se trouver au cœur des programmes d'aide financés. Il demande à cet égard que les cas de viols massifs commis dans l'est de la RDC soient soumis à la Cour pénale internationale. Il salue dans ce contexte la politique de tolérance zéro promue par le président Kabila en ce qui concerne les violences sexuelles et les autres abus commis par les forces armées et encourage le gouvernement de la RDC à mettre en œuvre au plus vite et avec l'aide de la MONUC sa nouvelle stratégie contre la violence à l'égard des femmes.

Dans ce contexte, l'arrestation par les autorités allemandes d'Ignace Murwanashyaka, chef des « Forces démocratiques de libération du Rwanda » (FDLR), un groupe rebelle responsable de crimes graves contre les populations civiles, constitue un pas important dans la lutte contre l'impunité, note la résolution.

Le Parlement souligne la nécessité de **maintenir et d'augmenter les financements accordés à l'aide humanitaire dans l'est de la RDC**, compte tenu du nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur même du pays et de la dégradation des conditions. Il soutient à cette fin l'appel lancé le 30 novembre 2009 par les Nations unies et 380 organisations humanitaires et non-gouvernementales afin d'obtenir **7.100.000.000 USD pour l'aide humanitaire en 2010**. Tous les États membres sont invités à apporter leur juste contribution.

Les députés demeurent également préoccupés par le **commerce illégal de minerais et d'autres ressources naturelles** auquel se livrent les groupes rebelles dans l'est de la RDC. Ils demandent au Conseil et à la Commission d'insister, lors de leurs entretiens avec les gouvernements de la RDC et des pays voisins, sur la mise en œuvre de systèmes effectifs de traçabilité et de preuve de l'origine des ressources naturelles et d'intensifier la lutte contre la corruption.

Le Parlement appelle enfin à la reprise du dialogue qui prévoyait la mise en place du programme Amani de sécurisation, de pacification, de stabilisation et de reconstruction des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.